



École
nationale
des
chartes

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 MARS 2018

Délibération n°2018-08 : modification des montants des indemnités journalières versées dans le cadre d'une mission

Le conseil d'administration, dans sa séance du 8 mars 2018,

APPROUVE

les montants plafonds suivants concernant les indemnités journalières en mission, pour l'hébergement :

- 80 € par nuitée en province ;
- 130 € par nuitée sur Paris et l'Île-de-France ;
- 150€ par nuitée pour les personnalités extérieures.

Nombre de votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le président du conseil d'administration de
l'École nationale des chartes

Louis GAUTIER



Membre du campus Condorcet

65, rue de Richelieu
F-75002 Paris
T +33 (0)1 55 42 75 00
communication@enc-
sorbonne.fr
Bibliothèque
12, rue des Petits-Champs
F-75002 Paris
T + 33 (0)1 55 42 88 69
bibliotheque@enc-
sorbonne.fr
www.enc-sorbonne.fr